



Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 6 décembre 2024

Présidence : Mme Nadia Barthlomé

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme Barthlomé ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général.

MM J.Gosteli et C.Chételat sont nommés scrutateurs

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV de la dernière séance
3. Démissions, admissions, assermentations
4. Préavis 6/2024 : Budget 2025
5. Communication des délégués aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Membres du Conseil : 38 membres sont présents, 10 membres sont excusés.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Les 5 municipaux, sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin, boursière.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24.06.2024

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, aucune remarque.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

Démission de M. Georges Brochet pour cause de déménagement.

4. Préavis 6/2024 : Budget 2025

M. Max Blaser présente le préavis 06/2024, Budget 2025.

Le Budget 2025 est présenté sur le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

Le Budget 2025 prévoit des charges pour CHF 2'144'425.00, des revenus pour CHF 2'355'960.00.

Le solde est un excédent de produits de CHF 211'535.00.

Un point important n'est pas évoqué dans cet exercice, il s'agit de l'augmentation du prix de l'eau.

Explications sur la nouvelle péréquation entre les communes vaudoises (slides sur l'écran)

La nouvelle répartition des ressources dans le canton de Vaud vise à redistribuer les richesses entre les communes, en particulier entre les villes et les autres communes. Elle concerne également les redevances que les communes doivent verser au canton pour le travail effectué dans les domaines de la sécurité et de la solidarité.

Il y a 4 piliers dans la NPIV :

- 1- La péréquation des ressources
- 2- La péréquation des besoins structurels
- 3- Les charges particulières des villes
- 4- La facture du canton aux communes qui concerne la cohésion sociale et la facture policière.

Les avantages du nouveau système : plus simple, plus transparent, non-manipulable (dépenses thématiques), architecture similaire à ce qui se fait dans les autres cantons.

- 1- La péréquation des ressources :
 - solidarité entre les communes sur la base du revenu fiscal standardisé (lissage des impôts communaux)
 - Les impôts conjoncturels : objectif → réduction importantes des disparités entre les communes.

Pour ces 2 éléments de la péréquation des ressources, la Commune de Villarzel va recevoir chf 740'564.- en 2025.

- 2- La péréquation des besoins structurels tient compte des éléments suivants :
 - la surface productive des communes (pour Villarzel 770 hectares),
 - l'altitude et les dénivelés, les lieux d'habitation moyens. (Compensation des difficultés rencontrées dans les zones préalpines).
 - les élèves pondérés (élèves qui doivent être transportés dans un autre lieu).

Pour ces 3 éléments de la péréquation des besoins structurels, la Commune de Villarzel va recevoir chf 61'790.- en 2025.

- 3- Les charges particulières des villes (prestations et infrastructures qui bénéficient à une population plus vaste) : **coûtera à la commune de Villarzel pour 2025 chf 302'167.-.**
- 4- Charge de la facture policière (nouvelle répartition des frais des polices) Villarzel est une commune délégatrice à la police cantonale, pour 2025 il faudra **payer une facture quasi doublée par rapport à la précédente, de chf 77'603.-.**
La facture sociale est aussi en augmentation, à payer pour 2025 chf 509'506.-.

Mme Sylviane Terrin prend la parole et passe en revue le budget dans l'ordre de la nouvelle classification MCH2, en détaillant chaque rubrique, selon le préavis 6/2024 que nous avons reçu.

- 0 Administration générale
- 1 Ordre et sécurité publics, défense
- 2 Formation
- 3 Culture, sport et loisirs, église
- 4 -
- 5 Prévoyance sociale
- 6 Trafic et télécommunications
- 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 Economie publique
- 9 Finances et impôts

Questions/Réponses :

Q. S. Bersier : Quels sont les déchets non-urbains ?

R. S. Terrin : Il s'agit des branches, des déchets verts, etc. les déchets carnés, tout ce qui ne concerne pas les déchets ménagers.

Q. S. Bersier : Concernant la péréquation, est-ce qu'on est bénéficiaire ou redevable au canton ?

R. M. Blaser : Nous sommes redevables ! La NPIV est défavorable mais moins grave que ce qui était annoncé, et le canton participe pour une part à cette péjoration de la situation, nous sommes perdants au même niveau que le montant de la facture policière.

Max Blaser reprend la parole pour 2 éléments à préciser :

- Il est très difficile avec MCH2 d'équilibrer les comptes taxés (eaux claires, eaux usées, déchets) et ce sont des comptes qui doivent maintenant obligatoirement être équilibrés, d'où la future augmentation du prix de l'eau.
- Autre point, les amortissements qui avant étaient mis pour « embellir » les comptes, c'est quelque chose qui n'est plus envisageable avec MCH2.

Il n'y a pas d'autres questions, la présidente donne la parole à M. Jérôme Gosteli pour la lecture du rapport de la commission de Gestion et des finances.

M. Jérôme Gosteli : donne lecture du rapport de la commission de Gestion et des finances, qui s'est rencontrée le 20.11.2024 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 6/2024, tel que présenté par la Municipalité.

Il n'y a pas de questions

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte à l'unanimité le budget 2025 tel que présenté dans le préavis.

5. Communications des délégués

-M. Bussard prend la parole en tant que délégué pour l'ASIPE : lors de la dernière assemblée un crédit de construction pour un nouveau bâtiment a été validé chf 3'380'000.-, le bâtiment se situera derrière la nouvelle promenade et comprendra plusieurs salles de classes, un réfectoire d'une centaine de place et une salle d'études. La construction est prévue pour août 2025.

-Projet de modification des statuts de l'ASIPE, l'art. 26 - projet de construction, acquisitions, terrains et bâtiments, l'article clarifie la responsabilité des communes et de l'ASIPE,

- concernant le plafond d'endettement qui doit être relevé de 60 mio. à 110 mio. Le projet est soumis à une commission consultative et fera l'objet d'un vote.

Q. M.Miéville : L'ASIPE a-t-elle pris connaissance des résultats des derniers ECR ? L'établissement de Grange est 76^e sur 80 et Payerne 78^e sur 80.

R. B. Dumasdelage : L'ASIPE ne s'occupe pas des questions pédagogiques.

Q. M.Miéville : qui s'en occupe ?

R. M.Blaser : C'est le Canton, l'ASIPE met à disposition des infrastructures mais ne s'occupe pas de l'enseignement.

Q. M.Miéville : Alors c'est une question de qualité des profs ?

R. L.Jauquier : Ce que les résultats des ECR ont montrés pour chaque établissement c'est une disparité entre les établissements en fonction du bassin de population, avec des élèves qui ont plus de difficultés, de langue aussi.

-M. Cédric Chételat délégué pour l'AISTBV :

-Augmentation de leur personnel, désormais 13 employés et 1 apprenti.

-Achat d'un immeuble pour les nouveaux locaux, à Lucens (achat 1,9 mio chf et 300'000.- chf d'aménagements)

Q. F. Spielmann : Y aura-t'il des frais supplémentaires ?

R. C. Chételat : puisqu'ils deviennent propriétaire, il y aura une diminution des coûts de locations de locaux et le prix d'achat et du taux hypothécaire ont été bien négociés, il ne devrait pas y avoir trop d'augmentation.

Mme Jocelyne Pfander :

-La traditionnelle plantation de l'arbre des 7 ans, a été reprise par la Commune, la plantation a été organisée cette année à Villarzel et un tournus sera organisé entre les villages pour les prochaines années.

-La journée des aînés a été organisée avec entre autre la visite de « Kambly » et un repas convivial.

Une vingtaine de personnes étaient présentes.

-Certaines écoles membre de l'ASIPE ont dû adapter leurs horaires suite aux changements des horaires de transports.

-Des défibrillateurs seront installés début 2025, un à la grande salle de Sédeilles et un à la salle du collège de Villarzel. Une information à la population paraîtra prochainement.

Q. ? : Ils seront à l'intérieur ou à l'extérieur ? R. J. Pfander : ils seront à l'extérieur, dans des armoires prévues pour ça.

M. Lionel Bussard :

-Concernant la RC 609, la Municipalité a prévu de prolonger le trajet direction Rossens, une mise à l'enquête pour modification du projet de la RC 609 sera publié début 2025.

-La Commune a reçu un préavis positif concernant les améliorations foncières, remaniements parcellaires.

-Collaboration entre les services de l'édilité de Villarzel et Châtonnaye, pour essentiellement de gros travaux comme la taille des arbres, part-neige, etc.

-La Municipalité à l'intention de restaurer le chemin forestier dit « chemin des molasses » direction le refuge de Sédeilles, un préavis sera présenter en cours de l'année prochaine. Concernant les subventions de l'Etat, celles-ci se montent à 70%.

-Modification de signalisation routière à Villarzel, direction Granges, stop et cédez le passage.

Q. L. Rossier : les AF c'esu uniquement pour Sédeilles ? ou aussi pour Villarzel ?

R. L. Bussard / M. Blaser : Plutôt pour Sédeilles c'est là qu'il y le plus à faire. Mais l'étude préliminaire concerne l'entier du territoire de la Commune.

Q. G. Morattel : Habituellement les propriétaires s'unissent pour créer un fond ?

R. L. Bussard : D'abord il faut faire l'étude préliminaire et ensuite on peut créer un syndicat.

M. Miéville : A quoi servent ces AF ?

R. L. Bussard : ça englobe beaucoup de choses, c'est par rapport aux parcelles, aux exploitants, pour améliorer l'accessibilité aux parcelles, améliorer les évacuations de eaux, élargir les chemins, créer de nouveaux chemins, etc.

M. Max Blaser, Syndic :

Présente les nouveaux horaires de bus, avec des modifications importantes.

Suite aux interventions lors du dernier Conseil Général, les discussions ont été relancées, les besoins ont été exprimés lors des différentes consultations et en ce qui concerne les écoliers, les horaires ont été améliorés et 2 lignes supplémentaires ont été ajoutées.

Concernant la ZIP Sédeilles : Des discussions ont eu lieu avec la Carpostal pour envisager une collaboration à long terme. Concernant le dépôt de bus, nous avons prévu de réaliser un DDP en faveur de la Poste sur cette parcelle. Cependant, une incertitude a pesé sur ces échanges : l'attribution des concessions de lignes, qui se fait tous les 10 ans, la prochaine étant en 2031. Aucune garantie n'existe au-delà de 2041. Face à ces risques, la Municipalité a décidé à l'unanimité de ne pas poursuivre la construction du dépôt. La décision n'était pas facile à prendre au vu des moyens et du temps investi.

Néanmoins, nous avons décidé de continuer avec la construction de la grande salle et de l'abri PC. Un préavis sera présenté l'année prochaine. L'abandon du dépôt n'est pas, financièrement, la pire solution pour la commune !

M. U. Gfeller : si le projet est abandonné, la situation provisoire des bus qui restent actuellement dans les rues, que va-t-il se passer ? R. M. Blaser : Nous avons prévu de clarifier la question de stationnement des bus avec CarPostal début 2025. Mais il est évident que les bus ne devront plus stationner là.

Q. Mme B. Dumadelage : L'arrêt du bus dans la rue du Bourg c'est aussi du provisoire ?

R. M. Blaser, Oui c'est provisoire, nous avons intégré dans le projet de réfection de la route cantonale direction Rossens, un arrêt du bus pour ceux qui descendent.

Q. Mme B. Dumadelage : Donc le projet de l'interface est elle aussi abandonnée ?

R. M. Blaser : Elle est en suspens. Le Canton n'a plus de crédit pour ça pour l'instant.

Mme F. Imberechts : Remercie les efforts par rapport aux horaires de bus et aussi les résultats obtenus.

7. Divers et propositions individuelles

M. Cédric Chételat : Annonce que les pompiers de notre SDIS ont été en appui pour Morges, lors des inondations.

Agenda :

- **Pour le Bureau du Conseil** : Votations pour l'élection complémentaire à la Municipalité 18 mai 2025.
Votations fédérales 9 février – 28 septembre – 30 novembre
- **Prochains Conseils généraux** : Lundi 7 avril 2025 – Lundi 16 juin 2025 – Vendredi 28 novembre 2025
- **Pour les commissions** : Mercredi 26 mars 2025 – Mercredi 4 juin 2025 – Mercredi 19 novembre 2025

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 20h43.

Lu et approuvé

Villarzel le 7 avril 2025

La Présidente :


Nadia Barthomé



La secrétaire :


Marie Rossier